



Commission plénière
le 12 janvier 2018
Préfecture de l'Isère

Ordre du jour

- Ouverture par Monsieur BEFFRE, Préfet de l'Isère (5 mn)
- Intervention de Monsieur COLAS ROY, co-président, Député de l'Isère (5 mn)
- Travaux des commissions : Bilan et perspectives (4*20 mn) et échanges (4*5 mn)
 - Risques majeurs (*Gérard PERROTIN, adjoint au maire de Salaise sur Sanne et Corinne THIEVENT, chargée de mission DREAL-UD Isère*)
 - Air, énergie, climat (*Jean-Pierre FORAY, chef de l'UD Isère de la DREAL*)
 - Aménagement et économie durables (*Pierre-Emmanuel PIARULLI Directeur Umicore Speciality Powders Grance*)
 - Environnement-Santé (*Isabelle CHARPIN, APORA, Corinne THIEVENT et Jean-Pierre FORAY, DREAL-UD Isère*)
 - Milieux et biodiversité
- Synthèse par Monsieur Yannick MATHIEU, Directeur adjoint de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes (5 mn)
- Conclusion des co-présidents (Messieurs COLAS-ROY et BEFFRE) (5 mn)

Commission Risques majeurs

Bilan des travaux et perspectives *Echanges*



Commission Risques majeurs

Présentation des travaux réalisés

- Réunions le 23 juin et 13 octobre 2017.
- Principales actions réalisées :
 - Préparation de la prochaine campagne d'information des populations sur les risques industriels majeurs à l'automne 2018
 - Lettre semestrielle d'information sur les risques industriels majeurs : [lettres 24 et 25](#)
 - Animation d'un groupe de travail sur l'information préventive du personnel des entreprises du BTP intervenant à proximité des établissements à risques : réalisation de fiches réflexes pour les différents acteurs.
 - Information sur le déploiement du Système d'Alerte et d'Information de la Population (S.A.I.P)
 - Participation en observateur à l'exercice PPI d'ARKEMA Jarrie le 13 décembre 2017

Commission Risques majeurs

Organisation de la prochaine campagne d'information des populations sur les risques technologiques majeurs

Contexte réglementaire

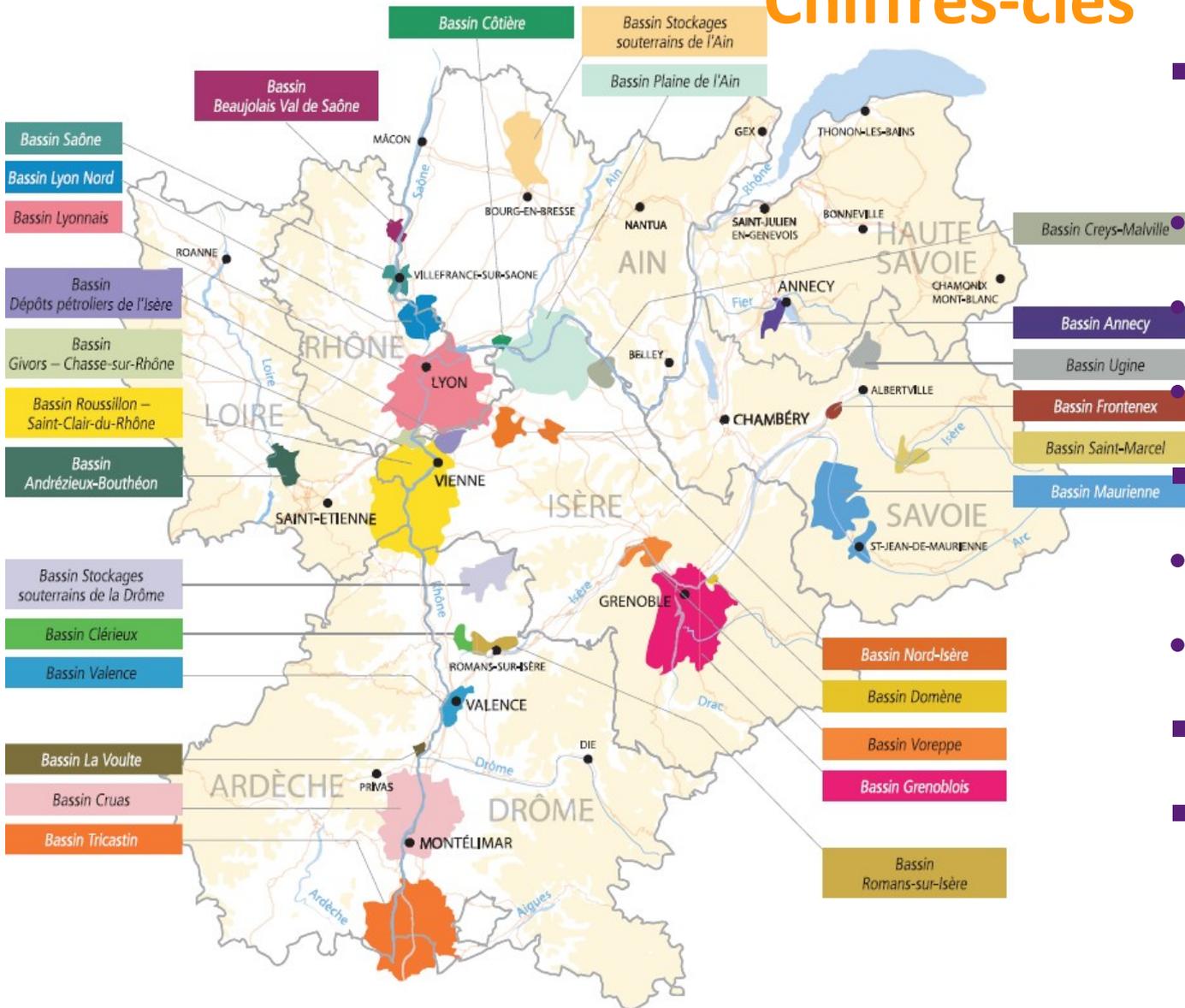
Article L.125-2 du code de l'environnement => Droit des citoyens à une information sur les risques technologiques

Article R.741-30 du code de la sécurité intérieure => Production et distribution de documents d'information aux populations situées dans la zone d'application du Plan Particulier d'Intervention (PPI)

Article R.741-18 du code de la sécurité intérieure => Établissements soumis à la réalisation d'un PPI : Installations classées SEVESO seuil haut, stockages souterrains de matières dangereuses, sites comportant au moins une installation nucléaire de base, établissements effectuant des opérations sur des micro-organismes hautement pathogènes, ouvrages d'infrastructure liée au transport des matières dangereuses, aménagements hydrauliques (barrages et digues)

Rappel chiffres-clés 2013

Chiffres-clés



■ 90 établissements industriels

77 Seveso

5 stockages souterrains

8 nucléaires

Région Rhône-Alpes

• 8 départements

• 28 bassins d'information

■ 324 communes

■ 2,3 Millions de personnes concernées

Documents réglementaires 2013



Application des Gaz
Arkema - Usine Pierre Bénite
Bluestar Silicones France SAS
Brenntag
Crealis
Dépôt Pétrolier de Lyon
Entrepôt Pétrolier de Lyon
Stockages Pétroliers du Rhône
Giffier Barbezat
Interra Log
Kem One
Pyragric Industrie
Rhône Gaz

Safram France
Société du Dépôt de St-Priest
Solvay Belle-Etoile
Solvay Saint-Fons Chimie
Total Raffinage France
Communauté urbaine de Lyon - Veolia
Eau - Usine des eaux de Crépieux
Communauté urbaine de Lyon - Veolia
Eau - Usine des eaux de Croix Luizet

Préfet du Rhône
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

lesbonsreflexes.com

Bassin "Frontenex"
LES COMMUNES CONCERNÉES

Savoie
FRONTENEX
SAINT-VITAL
TOURNON

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Brochures :

- 1,3 Million de brochures,
- en 28 versions (de 8 à 52 pages) soit 93 tonnes
- diffusées par les 324 communes entre fin septembre et début novembre 2013
- enveloppes : en-tête Préfecture, avec le nom des communes du bassin
- coût 1 million d'euros

RISQUES INDUSTRIELS MAJEURS

Ce document vous concerne.

MAGNET
À L'INTÉRIEUR

À LIRE ET À
CONSERVER

Préfet de la Savoie

Commission Risques majeurs

Organisation de la prochaine campagne d'information des populations sur les risques technologiques majeurs

Etablissements et territoires retenus à ce jour

102 établissements Seveso

8 sites nucléaires soumis à PPI

5 stockages souterrains

9 infrastructures TMD

7 établissements utilisant des micro-organismes hautement pathogènes

soit au total plus de 120 sites industriels **sur la région Auvergne-Rhône-Alpes**

(les barrages et digues ne sont pas inclus dans cette campagne)

Commission Risques majeurs

Organisation de la prochaine campagne d'information des populations sur les risques technologiques majeurs

Secrétariat de la campagne : SPPPY, SPIRAL, APORA, DREAL PRICAE

Comité de Pilotage de la campagne : Instance décisionnelle de la campagne – Comprend le secrétariat, les chargés de mission, des membres des 2 SPPPI représentant les 5 collèges (associations, SIDPC, DREAL, académies de Lyon et Grenoble, des collectivités territoriales ou EPCI importantes, des sites industriels, l'IRMa, des représentants des salariés...)

Les Groupes de Travail thématiques : à géométrie variable, a minima sur les documents réglementaires, la communication et les actions complémentaires

Commission Risques majeurs

Organisation de la prochaine campagne d'information des populations sur les risques technologiques majeurs

Prochaines étapes prévues

Liste des établissements retenus en cours de validation (CAR fin janvier 2018)

Première réunion du Comité de Pilotage de la campagne : 30 janvier 2018, DREAL Lyon. Co-présidents : MM. MATHIEU (Direction DREAL) GUERRERO (maire de Jarrie) et DA PASSANO (Vice Président en charge des risques majeurs Métropole de Lyon).

Groupes de Travail thématiques : à géométrie variable, a minima sur les documents réglementaires, la communication et les actions complémentaires, réunions entre janvier et octobre 2018.

Les membres du SPPPY sont invités à participer au COPIL et aux GT.

Recherche de financements en cours.

Forte mobilisation de tous nécessaire, vu l'ampleur de la campagne.

Commission Risques majeurs

Etude sur les « moyens les plus efficaces et innovants pour informer les populations sur les risques industriels majeurs »

- Contexte : la campagne d'information prévue à l'automne 2018.
- Objectifs de l'étude > au-delà des obligations purement réglementaires, le SPPPY et le SPIRAL ont souhaité réfléchir aux meilleurs vecteurs pour :
 - Sensibiliser et informer les populations sur les risques encourus, le dispositif d'alerte et les consignes à appliquer, sans dramatiser le sujet
 - Faciliter l'assimilation de ces informations et leur faire connaître/mémoriser les moyens pour retrouver ces informations
 - Positionner le citoyen (jeunes, salariés, retraités...) au cœur des actions proposées afin qu'il puissent ensuite relayer les bons messages.

Commission Risques majeurs

Etude sur les « moyens les plus efficaces et innovants pour informer les populations sur les risques industriels majeurs »

- Consultation lancée le 19 octobre 2017 auprès de 15 agences de communication.
- L'agence By magazines a été retenue mi décembre ; leurs propositions sont attendues pour début mars 2018.
- Méthodologie proposée en entonnoir découpée en 4 phases:
 - Benchmark : recenser les meilleurs moyens de communication innovants, efficaces et complémentaires, en France et en Europe, à soumettre lors de l'étude qualitative
 - Evaluation/choix : valider les hypothèses de communication à tester et les modalités de l'étude qualitative
 - Etude qualitative : 5 focus groupes de 6 à 8 personnes (segmentation sur l'âge et les territoires) afin d'explorer les attentes en matière d'information sur les risques et leur prévention et tester les différentes hypothèses de communication ci-dessus.
 - Plan d'actions et recommandations concrètes
- Les résultats serviront pour orienter les actions complémentaires de la campagne 2018 mais également pour définir des actions stratégiques pour la commission Risques Majeurs du SPPPY.

Commission Risques majeurs

Lettre semestrielle d'information Regards sur le Risque en Auvergne Rhône Alpes

- Initiative liée aux campagnes d'information sur les risques industriels majeurs, afin de maintenir un lien avec les relais d'information entre deux campagnes quinquennales.
- Comité éditorial : Académie de Grenoble, Association des maires de l'Isère, [APORA](#), DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, FRAPNA, Institut des risques majeurs, Métropole de Lyon, [SPIRAL](#), [SPPPY](#), industriels seveso seuil haut.
- Distribués à 10 000 exemplaires (cibles pré-identifiées)
- Les deux derniers numéros : le n°24 en juin 2017 sur les activités économiques face aux risques industriels majeurs et le n°25 en janvier 2018 sur les Transports de Matières Dangereuses (TMD).
- Dernier numéro prévu été 2018.
- **Principe du lien entre deux campagnes quinquennales retenu mais nécessité de faire évoluer le support.**



Commission Risques majeurs

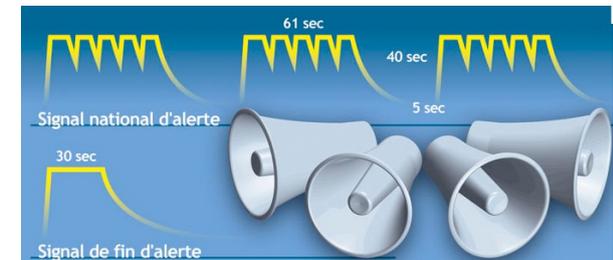
Information du personnel des entreprises de BTP dans les zones à risques

- Groupe de travail constitué (en 2015) de représentants de la FBTP38, de l'UNICEM, des syndicats de bureaux d'étude (maîtrise d'œuvre), des collectivités (communes et EPCI), des CHSCT des sites chimiques, de la CARSAT et des services de l'État.
- 2 réunions en 2017 (16 mai et 19 juin).
- Objectif : réalisation de fiches réflexes pour chaque acteur pouvant intervenir dans la mise en œuvre et la préparation d'un chantier : collectivités, maîtres d'ouvrage, coordonnateurs Sécurité et Protection de la Santé (SPS) le cas échéant, maîtres d'œuvre, entreprises (encadrement)
- Phase expérimentale : cibler les communes concernées par un PPRT et un PPI et par une risque toxique. Pour ces 44 communes iséroises, une fiche réflexe type a été envoyée à l'automne 2017 pour compléments et améliorations. Retours attendus début 2018.
- Les fiches réflexes coordonnateurs SPS et maîtrise d'ouvrage seront envoyées début 2018 pour validation à la CAPEB et à la Chambre des métiers de Grenoble.

Commission Risques majeurs

Systeme d'Alerte et Information de la Population (SAIP)

- Recensement effectué en 2010
- Grande campagne 2014/2019 : logique de couverture des bassins à risques et forte densité démographique
- Pour l'Isère : objectif de 58 sirènes installées à terme.
- Point d'étape au 09/01/2018 :
 - 46 conventions signées (sur 58)
 - 34 sirènes opérationnelles sur 26 communes ; elles sont reliées à SAIP et actionnées depuis la préfecture tous les 1ers mercredis du mois pour l'essai mensuel
 - 4 communes en cours de finalisation (d'ici le 30 janvier)
 - Essai (mensuel) depuis la préfecture des 5 sirènes raccordées au SAIP le 7 décembre 2016 12 h



Commission Risques majeurs

Enjeux et Perspectives

- Coordonner l'organisation de la prochaine campagne régionale d'information des populations sur les risques technologiques majeurs à l'automne 2018.
- Intégrer et décliner dans un plan d'actions les résultats de l'étude « les moyens les plus efficaces et innovants pour informer les populations sur les risques industriels majeurs »
- Finaliser et publier l'ensemble des fiches réflexes à destination des entreprises de travaux dans les zones à risques.
- Autres suggestions ?

Commission Air, énergie, climat



Commission Air, énergie, climat

Contexte

- Création de la commission climat, air, énergie lors de la plénière du SPPPY du 8 décembre 2016
- Président : Monsieur Jérôme DUTRONCY, vice-président délégué à l'environnement, l'air, le climat et la biodiversité de GRENOBLE-ALPES METROPOLE
- Différentes missions incluses dans la commission dont le pilotage de la mise en œuvre du PPA de la région grenobloise

Commission climat, air, énergie

LE PPA de la région grenobloise

- Adopté par le Préfet de l'Isère le 25 février 2014



21 actions permanentes
et

1 action en cas de pic de pollution

- 2 polluants prioritaires : oxydes d'azote et particules
- 4 domaines d'intervention :

- industrie 

- résidentiel 

- transports 

- urbanisme 

Feuille de route qualité de l'air

- **Malgré une amélioration constante depuis de nombreuses années, encore de nombreux dépassements constatés pour les oxydes d'azote et les particules dans l'air ambiant dans plusieurs zones françaises, dont Grenoble et Lyon**
- **Une procédure contentieuse engagée par la Commission Européenne à l'encontre de 12 Etats membres**
- **Une requête en 2015 de l'association des Amis de la terre**
- **Une décision du Conseil d'État du 12 juillet 2017 qui enjoint le Gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires pour ramener les concentrations en dioxyde d'azote et en particules fines PM10 sous les valeurs limites**
- **Une feuille de route opérationnelle demandée par le ministre de la transition écologique et solidaire à chaque préfet concerné pour le 31 mars 2019**

Feuille de route qualité de l'air

- **Une information des partenaires grenoblois le 24 novembre 2017**
- **Une réflexion technique engagée avec les collectivités La Métro, Le Grésivaudan et Le Pays Voironnais le 12 décembre 2017**
- **Les objectifs du PPA révisé, approuvé le 25 février 2014, visaient déjà une conformité aux valeurs limites de qualité de l'air ambiant**
- **Le PPA contient 22 actions, 21 pérennes et une de gestion de pics de pollution**
- **Toutes les actions ont été engagées mais toutes ne sont pas abouties**

Feuille de route qualité de l'air

- **Des actions phares :**
 - le protocole de gestion des épisodes de pollution mis en œuvre dès novembre 2016, dont les grandes lignes, dont la circulation différenciée, ont été reprises, et pour certaines renforcées, au national
 - un fonds d'aide au renouvellement des équipements de chauffage individuels au bois peu performants mis en place conjointement par les 3 collectivités avec l'aide de l'ADEME
 - une zone à circulation restreinte « logistique urbaine » mise en place à Grenoble au 1^{er} janvier 2017
- **Et des actions en cours dans le domaine de l'industrie et du chauffage**

Feuille de route qualité de l'air

- **Des objectifs néanmoins pas toujours atteints :**
 - fonds air-bois
- **Et des actions à poursuivre ou à renforcer :**
 - renouvellement du parc automobile, notamment de flottes captives, et transition énergétique
 - optimisation de l'utilisation des véhicules, notamment de la voiture individuelle
 - alternatives à la voiture individuelle
 - plans de mobilité entreprises, collectivités et administration
- **Une gouvernance « mobilité » partagée non mise en place**

Les pics de pollution de l'air ambiant

- **Définition** : « Un épisode de pollution de l'air ambiant est défini comme la période au cours de laquelle le niveau d'un ou de plusieurs polluants atmosphériques, constaté ou prévu par modélisation, pour les PM 10, NO2, O3 et SO2 dépasse ou risque de dépasser le seuil d'information-recommandation ou le seuil d'alerte propre à ces polluants. Les seuils sont définis à l'article R. 221-1 du Code de l'environnement »

(Document cadre zonal du 22 mai 2017)

La pollution de l'air : des enjeux forts dans la région grenobloise

Problématique importante aux yeux de la population en Isère et ailleurs

Pics de pollution récurrents ces dernières années sur la région Auvergne-Rhône-Alpes et notamment la Métropole grenobloise : notamment pendant l'hiver 2016-2017 (plusieurs épisodes particulièrement longs)

Plusieurs types d'épisodes :

- Combustion (généralement hivernal) : PM et NOx
- Estival : O3 (COV et NOx) et NOx
- Mixte : PM et NOx
- Ponctuel : SOx

Grenoble et sa région précurseurs dans la gestion des épisodes de pollution :

- Mesure 22 du PPA de 2014
- Signature du protocole en décembre 2016
- Utilisation des vignettes Crit'Air à partir de

novembre 2016

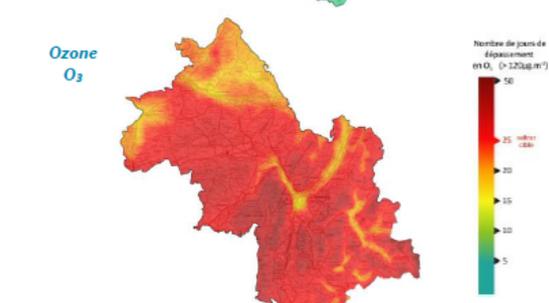
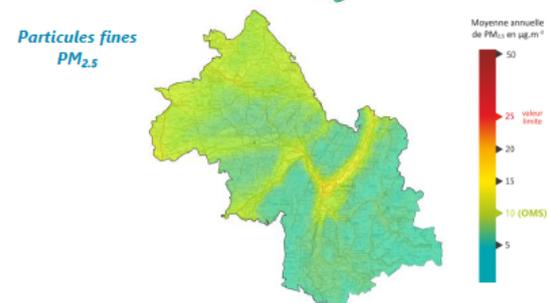
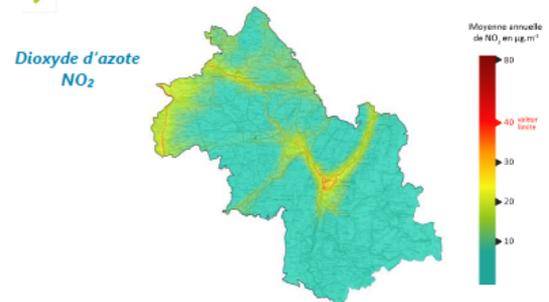
Les cartes

Dioxyde d'azote : seuil réglementaire généralement dépassé dans les zones de proximité routière et les agglomérations.

Particules en suspension (PM₁₀ et PM_{2.5}) : les seuils réglementaires n'ont pas été dépassés depuis 2014, toutefois 75% des Isérois sont exposés à des niveaux dépassant les valeurs préconisées par l'OMS.

Ozone : 30% des Isérois exposés à un dépassement de la valeur cible.

→ EXPOSITION A LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE EN ISERE EN 2016



100 jours d'activation

Source : SRADDET

La gestion des pics de pollution : déclinaison nationale et régionale

Déclinaison nationale :

Arrêté du 7 avril 2016 modifié relatif au déclenchement des procédures préfectorales en cas d'épisodes de pollution de l'air ambiant.

Instruction du Gouvernement du 5 janvier 2017 relative à la gestion des épisodes de pollution de l'air ambiant.

Déclinaison régionale (conformément à l'art. 3 de l'arrêté d'avril 2016):

Document cadre zonal relatif aux procédures préfectorales et aux mesures de dimension interdépartementale en cas d'épisodes de pollution de l'air ambiant.

→ approuvé par arrêté du préfet de zone n° PREF-DIA-BCI-2017-05-22-01 du 22 mai 2017.

La gestion des pics de pollution : déclinaison départementale

Déclinaison départementale de l'arrêté cadre zonal :
arrêté préfectoral relatif aux procédures préfectorales d'information-recommandation et d'alerte du public en cas d'épisodes de pollution de l'air ambiant dans le département de l'Isère.

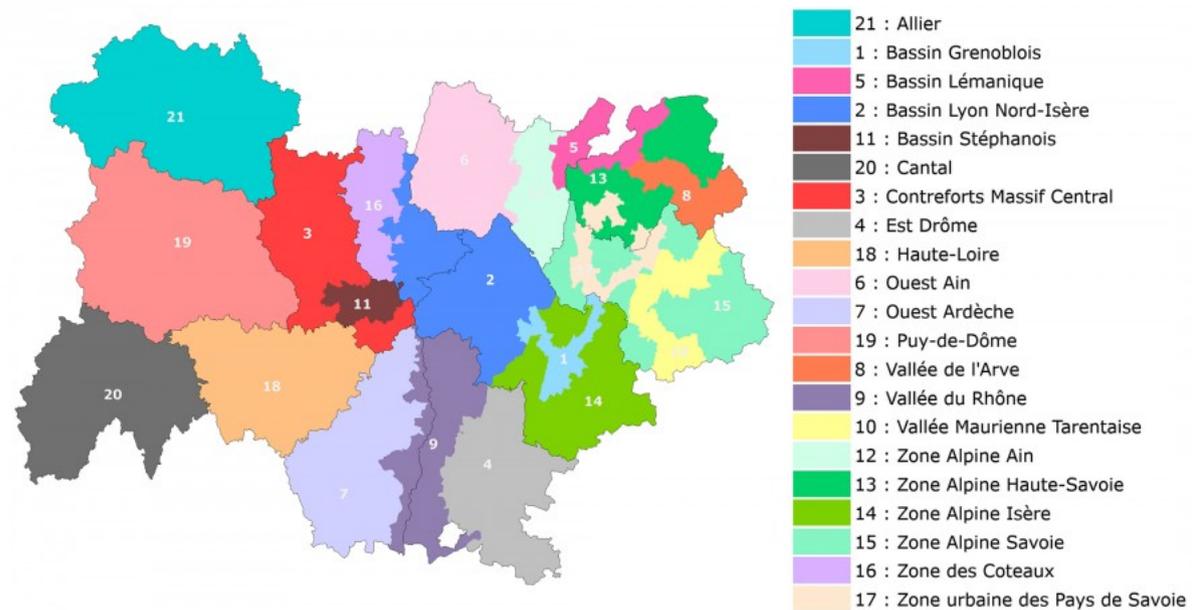
→ Pilotage : SIACEDPC

→ Groupe de rédaction constitué de l'UD DREAL, du SMTIC, d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, de l'ARS et du SIACEDPC

→ Arrêté cadre départemental du 2 janvier 2018

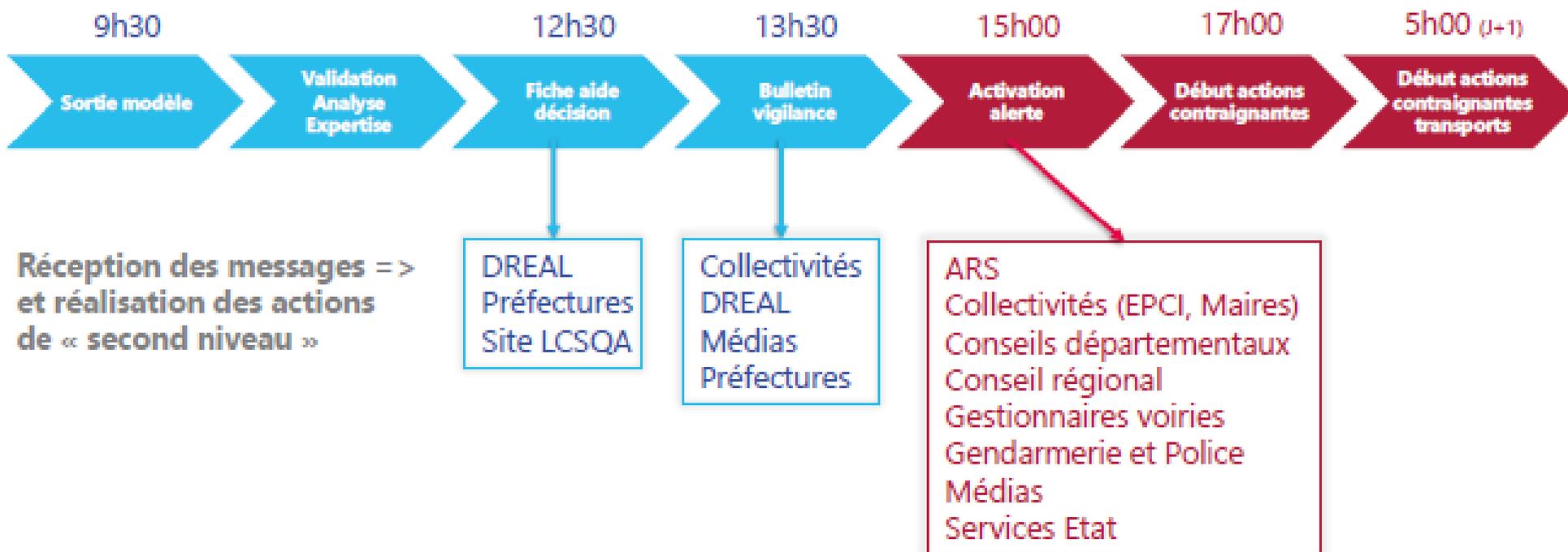
Les bassins d'air

- Trois bassins d'air sur le département :
 - Grenoblois
 - Lyonnais Nord Isère
 - Zone Alpine



Procédure départementale

Réalisation des actions =>
de « premier niveau »



Arrêtés préfectoraux complémentaires

Pour une entreprise dépassant les seuils de :	Elle devra agir sur :			
	Combustion	Estival	Mixte	Ponctuel
<u>PM</u> seul	<u>PM</u> – NO x		<u>PM</u> – NO x	
NO x seul	<u>PM</u> – NO x	O3 – NO x	<u>PM</u> – NO x	
<u>SO</u> x seul				<u>SO</u> x
<u>COV</u> seul		O3 – NO x		
<u>PM</u> + NO x	<u>PM</u> – NO x	O3 – NO x	<u>PM</u> – NO x	
<u>PM</u> + <u>SO</u> x	<u>PM</u> – NO x		<u>PM</u> – NO x	<u>SO</u> x
<u>PM</u> + <u>COV</u>	<u>PM</u> – NO x	O3 – NO x	<u>PM</u> – NO x	
NO x + <u>SO</u> x	<u>PM</u> – NO x	O3 – NO x	<u>PM</u> – NO x	<u>SO</u> x
NO x + <u>COV</u>	<u>PM</u> – NO x	O3 – NO x	<u>PM</u> – NO x	
<u>SO</u> x + <u>COV</u>		O3 – NO x		<u>SO</u> x
<u>PM</u> + NO x + <u>SO</u> x	<u>PM</u> – NO x	O3 – NO x	<u>PM</u> – NO x	<u>SO</u> x
<u>PM</u> + NO x + <u>COV</u>	<u>PM</u> – NO x	O3 – NO x	<u>PM</u> – NO x	
<u>PM</u> + <u>SO</u> x + <u>COV</u>	<u>PM</u> – NO x	O3 – NO x	<u>PM</u> – NO x	<u>SO</u> x
NO x + <u>SO</u> x + <u>COV</u>	<u>PM</u> – NO x	O3 – NO x	<u>PM</u> – NO x	<u>SO</u> x
<u>PM</u> + NO x + <u>SO</u> x + <u>COV</u>	<u>PM</u> – NO x	O3 – NO x	<u>PM</u> – NO x	<u>SO</u> x

Commission climat, air, énergie

Enjeux et Perspectives

- Contribuer à la rédaction puis à la mise en œuvre de la feuille de route complémentaire sur la qualité de l'air demandée aux préfets par le ministre de la transition écologique et solidaire pour le 31 mars 2018
- Finaliser la mise en œuvre du PPA

Travaux des commissions

Aménagement du territoire et économie durables



Commission Aménagement du territoire et économie durables

Deux sujets spécifiques identifiés et traités séparément **entre 2012 et 2016 > à poursuivre en 2018**

- **Transport de Matières Dangereuses (TMD) :**

Réalisation et diffusion du livret des itinéraires recommandés pour les poids lourds TMD dans l'agglomération grenobloise

- **Accompagnement de la mise en œuvre des PPRT (avec le SPIRAL) avec la réalisation de guides** pour favoriser et accompagner la mise en œuvre concrète des travaux de renforcement du bâti par les riverains

Une journée d'information à destination des collectivités et des aménageurs organisée **le 7 novembre 2017** à la Chambre d'Agriculture de Grenoble : une trentaine de participants.

Commission Aménagement du territoire et économie durables

Transport de matières dangereuses

- Elaboration des cartes de desserte des principaux générateurs de flux de l'agglomération grenobloise
- Edition et diffusion (300 exemplaires papier + version internet téléchargeable) du livret des itinéraires recommandés pour les poids lourds TMD dans l'agglomération grenobloise, en 3 langues
- Proposition d'une charte de bonnes pratiques
- Contribution pour le volet TMD au plan d'actions pour la logistique urbaine de Grenoble Alpes Métropole et du Syndicat Mixte des Transports en Commune



**CIRCULATION DES POIDS-LOURDS TMD
DANS L'AGGLOMÉRATION GRENOBLOISE**
Transit et desserte des principaux sites générateurs de flux
Etablissements industriels & Services

MOVEMENT OF HAZ MAT HGV IN GRENOBLE BUILT-UP AREA
Transit and servicing of major traffic generating sites Industrial facilities & Services

**LASTKRAFTWAGENVERKEHR GEFAEHRLICHER MATERIALIEN
IM GROSSRAUM VON GRENOBLE**
Transit und Versorgung der Hauptverkehrsgebiete Industriebetriebe & Dienstleistungen

Commission Aménagement du territoire et économie durables

Accompagnement PPRT, supports d'information

- 2 volets :
 - Avant l'approbation du PPRT (1 plaquette ->)
 - Une fois le PPRT approuvé (guide + fiches)

Prévention des risques technologiques

Je suis en sécurité, et je fais des économies !

C'est le double effet double vitrage !

Protéger votre famille et faire des économies d'énergie peuvent être complémentaires

Avant de faire des travaux, pensez-y !

SPPP, ADEME, SPIRAL

Prévention des risques technologiques



Guide pour renforcer votre maison ou votre appartement

fiche → 1 JE SUIS CONCERNÉ PAR L'EFFET TOXIQUE

fiche → 3 JE SUIS CONCERNÉ PAR L'EFFET DE SURPRESSION

L'effet toxique
Une ou plus ont été rejetés de nuage à destruction Avec le vent Il aura un irrité vous voir

fiche → 6 PROTÉGER VOTRE FAMILLE ET FAIRE DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

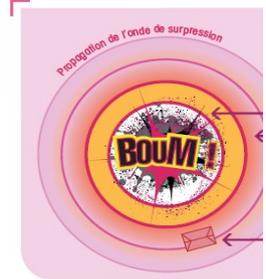
L'effet de surpression, qu'est-ce que c'est ?
C'est une explosion. Elle peut être due à une réaction chimique violente, une combustion (combustion d'un gaz), une décompression brusque d'un gaz sous pression (explosion d'une bouteille d'air comprimé) ou de l'inflammation d'un nuage de poussières. L'effet de surpression s'exprime en unité de pression : millibar (mbar).

Intensité	Conséquences
2 à 3 mbar	Boom sonore
20 mbar à 50 mbar	Effet indirect par bris de vitre - blessures
140 mbar	Effet indirect : 1% de mortels
200 mbar	Effet direct. Hémorragie pulmonaire mortelle à 1% de la population
20 mbar	Les vitres sont déformées à 10%
50 mbar	Les vitres sont détruites à 75%

Pour l'homme
Pour les objets

Quelles
L'effet de sa son et de la d y est exp être irrité et noif, 1

Un local tout co
Un local est perméable perméabil C'est à dir de manière A ne pas c qui permet volontairement Le nso ou l Il existe un passant à t Il s'agit de l Plus le nso plus le loc mettre à l'



Pour consulter une éventuelle mise à jour de ce document ou les autres fiches ou pour toute information sur le site de votre commune: www.pprts.com
Date d'édition : Juin 2013

Si vous êtes concerné par un autre risque

Pourquoi combiner travaux de prévention des risques et d'économies d'énergie ?

Pose de fenêtres en double-vitrage, renforcement de l'étanchéité de vos pièces, isolation du toit et des murs, système de ventilation contrôlé... Une grande partie des travaux que vous aurez à mettre en place pour vous protéger des risques technologiques sont synonymes d'économies d'énergie.

Economiser de l'argent en isolant votre logement

L'isolation est un poste-clé : c'est lui qui permet de réduire le plus les consommations d'énergie du logement. Le chauffage représentant 70 % des consommations d'un logement moyen, c'est bien en isolant votre habitation que vous diminuerez vos charges dans un contexte d'augmentation des prix de l'énergie. De plus, le coût de vos travaux est rentabilisé à moyen terme grâce aux économies d'énergie que ces derniers impliquent.



Ça compte
25 à 30 % des dépenses énergétiques d'un logement proviennent des combles et toitures ; Une isolation de qualité des murs permet de réaliser jusqu'à 25 % d'économies d'énergie ; Pour les fenêtres, bien que leur surface soit faible, elles peuvent représenter jusqu'à 15 % de dépenses énergétiques.

Ce type de travaux peut être nécessaire pour vous protéger des risques technologiques.

Commission Aménagement du territoire

Journée d'information sur les Secteurs d'Information sur les Sols.

- Une trentaine de personnes (représentants des collectivités et de l'établissement public foncier) ont participé à cette demi-journée d'information sur les évolutions réglementaires en matière de Sites et Sols Pollués, le mardi 7 novembre 2017 dans les locaux de la Chambre d'Agriculture de l'Isère.
- L'après midi s'est déroulée en trois temps :
 - Présentation du contexte réglementaire applicable aux sites et sols pollués, notamment les nouveautés introduites par la loi ALUR,
 - Focus sur le nouveau dispositif des Secteurs d'Information sur les Sols (S .I.S.) et sa mise en place, notamment en Isère, en 2018.
 - Présentation de deux cas concrets de réhabilitation sur le territoire du SPPPY (A. Raymond à Grenoble et Rossignol à Voiron)

Commission Aménagement du territoire

Enjeux et perspectives

- Finaliser et mettre en œuvre la charte de bonnes pratiques TMD
- Mettre en place les arrêtés de circulation complémentaires sur les communes ciblées afin de canaliser le flux sur les principaux axes (rocade sud et A480) et réaliser les aménagements signalétiques nécessaires
 - > recours à un stagiaire afin de poursuivre les travaux engagés
- Prévoir une nouvelle journée d'information (thème à confirmer)
- Autres suggestions ?

Commission Environnement Santé



Commission Environnement Santé :
Être et devenir, ensemble sur notre territoire,
acteurs de la santé environnement
Jeudi 6 juillet 2017, Chambre d'Agriculture de l'Isère,
Grenoble



ENVIRONNEMENT-SANTÉ Lettre d'information RÉGION GRENOBLOISE

"L'environnement est la clé d'une meilleure santé"
Organisation Mondiale de la Santé, 1999



**QU'EST CE
QUE LA SANTÉ
ENVIRONNEMENT ?**

L'impact environnemental sur la santé a été officiellement reconnu en 1994 à l'occasion de la Conférence d'Helsinki, donnant lieu à une définition de la notion de santé-environnement par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) :

• NUMÉRO 1 •
JANVIER 2018

Cette lettre a pour objectif d'aborder périodiquement les thématiques liées à l'environnement-santé, à la fois dans la région Auvergne-Rhône-Alpes mais également plus localement, sur le territoire de la région urbaine de Grenoble, afin de



Commission Environnement Santé : le contexte

Thématique jugée **prioritaire** dès la création du SPPPY en 2011.

Séminaire technique environnement santé le 27 mai 2016, avec trois thèmes de travail : qualité de l'air extérieur, qualité de l'air intérieur, bruit environnemental.

Décision en commission plénière de décembre 2016 d'engager des actions concrètes au sein de la commission, **en lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3.**

Plusieurs temps forts en 2017 :

- > **6 juillet** : une demi-journée d'échanges et d'information
- > **13 novembre** : réunion de la commission.

Commission Environnement-Santé : liens avec le Plan Régional Santé Environnement 3

Le PRSE 3 : Déclinaison du PNSE 3 (appropriation des enjeux nationaux), dans le prolongement des deux précédents plans et sur la base de l'état des lieux de l'environnement dressé en 2016 par l'ORS et le CEREMA

Deux objectifs stratégiques :

- > faire progresser la promotion de la santé au niveau régional
- > réduire les inégalités territoriales de santé liées à l'environnement

Elaboration en 2017 :

- > Travaux lancés lors de la Conférence régionale le 26 janvier 2017
- > Mise en place de six groupes de travail afin de faire émerger les futures fiches actions du PRSE3

Commission Environnement-Santé : liens avec le Plan Régional Santé Environnement 3

Elaboration en 2017 :

> Le SPPPY a co-animé l'un des six Groupes de travail : «Favoriser l'implication de la population dans les décisions liées à la santé environnement », et sera pilote stratégique de la Fiche action 18 (objectifs : créer un réseau d'acteurs en SE, créer une plate-forme collaborative, favoriser l'implication concrète de la population)

> **Deuxième CRSE le 13 septembre 2017**

> Projet de PRSE3 mis à consultation du public à l'automne 2017

> Le PRSE3 devrait être approuvé par le Préfet de région au 1^{er} trimestre 2018

Commission Environnement-Santé : actions locales

- **6 Juillet 2017 : organisation d'une demi-journée « Etre et devenir, ensemble sur le territoire, acteurs de la santé environnement »**
 - Présentation des travaux régionaux en santé environnement : état des lieux, troisième Plan Régional Santé Environnement
 - Table ronde autour d'initiatives locales
 - Recensement de besoins et attentes en santé environnement
- **Conclusions de la journée**
 - Thématique qui intéresse les élus (mais qui sont confrontés au manque de temps et de moyens)
 - Emergence de certains acteurs locaux (collectivités et associations) particulièrement intéressés et actifs sur le sujet.
 - Possibilités de sujets très variés : air, agriculture, alimentation, bruit, etc.

Réunion de la Commission le 13 novembre 2017

- Principaux objectifs : concrétiser la dynamique engagée en juillet en mettant en place des actions concrètes et nourrir cette dynamique, pour créer un réseau d'acteurs locaux.
- Une vingtaine de participants, principalement des associations, collectivités et services de l'État
- Accord pour se réunir **2 à 3 fois par an** afin de mener à bien les actions concrètes pré-déterminées, notamment la création d'une lettre en santé environnement.
- **Thématiques** abordées : alimentation, mobilités, agriculture, déchets, air, eau, etc.
- **Liens** importants avec la commission Air-Climat-Energie et d'autres commissions comme la commission Environnement du SCOT
- Recherche d'un **président** en cours (courrier envoyé à l'Ordre des Médecins)

L'animation du réseau

- L'animation de réseau est la mission première du SPPPY
- Elle passe notamment par :
 - L'implication active dans les actions du PRSE 3 (cf fiche action 18)
 - L'aide à l'organisation de conférences sur des thématiques liées à la santé environnement
 - La publication bi-annuelle de la lettre d'information en environnement santé

La lettre d'information en environnement et santé de la région grenobloise

« Lettre » périodique relative à l'environnement et à la santé : points sur l'actualité en environnement et santé, interviews et témoignages sur les actions locales et régionales.

→ Ayant vocation à devenir régulière : deux publications par an proposées

→ Comité rédactionnel : Association des Maires de l'Isère, Atmo Auvergne Rhône Alpes, ARS, Conseil de développement du Grésivaudan, DREAL, Grenoble Alpes Métropole, Pays Voironnais, SERA

→ Format : 4 pages et version informatique

→ 1^{er} numéro : 1^{er} trimestre 2018, en cours de finalisation.

La lettre d'information en environnement et santé de la région grenobloise

Thèmes proposés pour le numéro 1 :

- Actualités nationales et réglementaires en environnement et santé
- Actualités régionales : le PRSE 3 et la Conférence Régionale du 13 septembre 2017
- Initiatives locales : quelques exemples concrets

LE SPPPY

est composé de cinq comités :

- Comité santé
- Comité air
- Comité eau
- Comité déchets
- Comité énergie

Le SPPPY est une association loi 1901, reconnue d'intérêt public, qui a pour objet de promouvoir l'environnement et la santé en région grenobloise.

LA COMMISSION ENVIRONNEMENT-SANTÉ :

Cette commission a pour mission de promouvoir l'environnement et la santé en région grenobloise.

COMITÉ ÉDITORIAL :

Nous remercions l'ensemble des membres du comité éditorial pour leur engagement et leur contribution à la lettre d'information.

EN ROUTE POUR LE ZÉRO PHTO DANS LES COLLECTIVITÉS :

Le 13 septembre 2017, la loi de transition énergétique pour la croissance verte a fixé l'objectif de zéro phthalates (PHTO) dans les produits d'entretien et les produits d'entretien publics.

ELABORATION DU "PLAN REGIONAL SANTE ENVIRONNEMENT 3" AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Le Plan Régional Santé Environnement 3 (PRSE 3) est en cours d'élaboration et sera adopté en septembre 2017.

NUMÉRO 1 - JANVIER 2018

Cette lettre a pour objet d'aborder principalement les thématiques de l'environnement et de la santé en région grenobloise.

LES SOURCES DU "PRSE 3" AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Le PRSE 3 est le résultat de la concertation régionale et nationale.

CALENDRIER

Le 13 septembre 2017 est la date de la Conférence Régionale Santé Environnement.

ACTUALITÉS RÉGLEMENTAIRES

Le décret n° 1282 du 12 septembre 2017 est en vigueur.

ACTUALITÉS NATIONALES ET RÉGIONALES

Le 13 septembre 2017 est la date de la Conférence Régionale Santé Environnement.

LA DEUXIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE SANTÉ ENVIRONNEMENT

Le 13 septembre 2017 est la date de la Conférence Régionale Santé Environnement.

LE SPPPY

Le SPPPY est une association loi 1901, reconnue d'intérêt public, qui a pour objet de promouvoir l'environnement et la santé en région grenobloise.

ENVIRONNEMENT-SANTÉ

Lettre d'information

REGION GRENOBLOISE

"L'environnement est clé d'une meilleure santé"

Organisation Mondiale de la Santé, 1989

NUMÉRO 1 - JANVIER 2018

Cette lettre a pour objet d'aborder principalement les thématiques de l'environnement et de la santé en région grenobloise.

QU'EST CE QUE LA SANTÉ ENVIRONNEMENT ?

La santé environnement est la santé d'un individu en relation avec son environnement.

ELABORATION DU "PLAN REGIONAL SANTE ENVIRONNEMENT 3" AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Le Plan Régional Santé Environnement 3 (PRSE 3) est en cours d'élaboration et sera adopté en septembre 2017.

NUMÉRO 1 - JANVIER 2018

Cette lettre a pour objet d'aborder principalement les thématiques de l'environnement et de la santé en région grenobloise.

ACTUALITÉS RÉGLEMENTAIRES

Le décret n° 1282 du 12 septembre 2017 est en vigueur.

ACTUALITÉS NATIONALES ET RÉGIONALES

Le 13 septembre 2017 est la date de la Conférence Régionale Santé Environnement.

LA DEUXIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE SANTÉ ENVIRONNEMENT

Le 13 septembre 2017 est la date de la Conférence Régionale Santé Environnement.

LE SPPPY

Le SPPPY est une association loi 1901, reconnue d'intérêt public, qui a pour objet de promouvoir l'environnement et la santé en région grenobloise.

ENVIRONNEMENT-SANTÉ

Lettre d'information

REGION GRENOBLOISE

SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'AIR DANS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

Le décret n° 1282 du 12 septembre 2017 est en vigueur.

ACTUALITÉS RÉGLEMENTAIRES

Le décret n° 1282 du 12 septembre 2017 est en vigueur.

ACTUALITÉS NATIONALES ET RÉGIONALES

Le 13 septembre 2017 est la date de la Conférence Régionale Santé Environnement.

LA DEUXIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE SANTÉ ENVIRONNEMENT

Le 13 septembre 2017 est la date de la Conférence Régionale Santé Environnement.

LE SPPPY

Le SPPPY est une association loi 1901, reconnue d'intérêt public, qui a pour objet de promouvoir l'environnement et la santé en région grenobloise.



Travaux à venir : la boîte à outils

Création d'une « boîte à outils » pour les collectivités :

- Relais d'information : par exemple, formations en environnement santé, affiches en cas de pics de pollution...
- Conseils et retours d'expérience sur des actions concrètes qui peuvent être menées en santé environnement.

Travaux à venir : la boîte à outils



ENVIRONNEMENT SANTÉ

- Boîte à outils en environnement santé
- Le bio dans les cantines et en restauration collective
- Le passage à la gestion en 0 phyto pour les collectivités depuis le 1er janvier 2017
- Sensibiliser la population à la qualité de l'air

> [Accueil](#) > [Environnement Santé](#) > Boîte à outils en environnement santé

BOÎTE À OUTILS EN ENVIRONNEMENT SANTÉ

La Commission Environnement-Santé du SPPPY met en place sa boîte à outils !

A destination des collectivités, des établissements publics ou des associations locales, elle a pour but de relayer des expériences locales, de donner des clés permettant de mener à bien des actions en environnement santé, ou tout simplement de s'informer sur des thématiques variées.

La boîte à outils aura vocation à être enrichie progressivement, mais vous pouvez d'ores et déjà retrouver des informations et témoignages sur :

- Le bio dans les cantines et en restauration collective
- Le passage à la gestion en 0 phyto dans les collectivités locales depuis le 1er janvier 2017
- Sensibiliser la population à la qualité de l'air



Commission environnement santé

Les études de zone

Une **étude de zone** permet :

- d'évaluer l'impact cumulé des émissions d'un ensemble d'activités sur l'environnement et la population d'une zone géographique ;
- d'identifier les enjeux dans le cadre d'une large concertation.
- 2 études de zones en cours dans l'Isère, inscrites dans le PRSE2 (Plan Régional Santé Environnement 2) :
 - **SEG** : Suivi Environnemental Global du Pays Roussillonnais – lancée en juin 2010
 - **EZSG** : Etude de Zone du Sud Grenoblois – lancée en janvier 2013

Commission environnement santé

Les 2 études de zone

Rappel de la démarche : Démarche longue en 3 ou 4 phases

- **Phase 1** : état des lieux (données existantes) et interprétation
—> schéma conceptuel d'exposition
- **Phase 2** : diagnostic de l'état des milieux avec des investigations complémentaires sur les priorités retenues :
 - ✓ dans l'air : par ATMO AuRA : terminé pour les 2 études
 - ✓ dans les sols, végétaux et sédiments pour le SEG : terminé
 - ✓ dans les sols, végétaux et gaz des sols pour l'EZSG : en cours
- **Phase 3** : interprétation de l'état des milieux et propositions de modalités de suivi et/ou de gestion adaptées
- **Phase 4 éventuelle** : mise en œuvre de mesures de gestion

Commission environnement santé

Suivi Environnemental Global (SEG) du Pays Roussillonnais

- Périmètre : **13 communes** situées dans les départements de l'Isère, de la Loire, de la Drôme et de l'Ardèche
- Gouvernance : COPIL piloté par Mme Le Sous-Préfet de Vienne et animé par la DREAL (5 collèges) et COTECH animé par la DREAL (1 représentant de chaque collègue)
- **PHASE 1** : lancée en **juin 2010** – COPIL de lancement en **novembre 2011** - Remise du rapport par le bureau d'études BG en **avril 2013**
- **PHASE 2** : Mesures dans l'air ambiant par ATMO Auvergne-Rhône-Alpes / 4 campagnes de 2 semaines (hiver / printemps / été / automne) **fin janvier à mi-novembre 2014** – Remise du rapport en **septembre 2015**

Conclusions de l'étude d'ATMO AURA :

- Surveillance des polluants généraux (oxydes d'azote et particules) et des dioxines/métaux lourds à maintenir et affiner
- Investigations complémentaires sur certains composés chlorés
- Vers une meilleure intégration des spécificités dans un observatoire territorial spatialisé adapté aux enjeux locaux (cf la phase 3 de l'étude)

Commission environnement santé

Suivi Environnemental Global (SEG) du Pays Roussillonnais

Dernier COPIL le 20 décembre 2017 :

– Présentation des investigations phase 2 réalisées en 2016 :

➤ Assistance à maîtrise d'ouvrage : APORA

➤ Réalisation de **mesures complémentaires dans les sols, les végétaux et les sédiments** par la société EODD de **mai à octobre 2016 :**

➤ **Conclusion** : sur l'ensemble des milieux investigués : teneurs globalement faibles à l'exception de quelques teneurs plus importantes localisées, dépassant les valeurs de référence (voir détail)

- Présentation de la mise à jour (Nov 2017) de l'**étude de la CIRE « Cancers autour de la plateforme chimique de Roussillon - analyse des données de mortalité et d'incidence – 1993-2002 »**

• **PHASE 3** : réalisation prévue en 2018

Commission environnement santé

Suivi Environnemental Global (SEG) du Pays Roussillonnais

Détail des résultats par milieu :

➤ Sols superficiels :

Teneurs globalement faibles à l'exception de teneurs ponctuellement plus élevées au nord-est en arsenic et au sud de la Zone Industrielle en PCB Dioxines-like et hydrocarbures totaux

➤ Végétaux et sols sous-jacents :

Teneurs globalement faibles à l'exception d'un léger dépassement de la valeur de référence en dioxines sur des végétaux persistants en 3 points au nord, et de teneurs plus élevées en cuivre, dioxines/furanes, PCB-DL que sur le reste du secteur sur un point au nord.

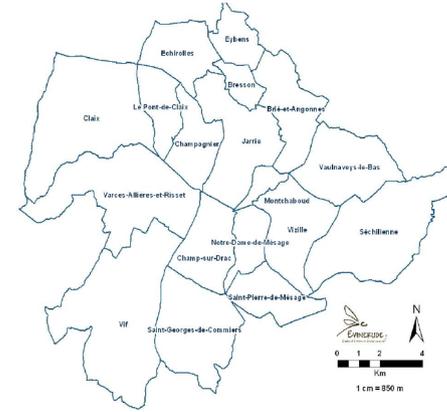
➤ Sédiments :

- Teneurs faibles similaires amont et aval en rive droite du Rhône
- En rive gauche : une teneur plus élevée en zinc à l'aval

Commission environnement santé

Etude de Zone du Sud Grenoblois

- Périmètre : **18 communes**



- Gouvernance :
 - Phase 1 : COPIL co-piloté par la DREAL et la FRAPNA et animé par la DREAL (5 collèges) et COTECH animé par la DREAL (1 représentant de chaque collège)
 - Phase 2 : COPIL piloté par la DREAL
- Deux réunions publiques (4 juin 2013 et 6 octobre 2016)
- **PHASE 1** : lancée en **août 2012** – COPIL de lancement en **janvier 2013** – Remise du rapport en **juillet 2014**
- **PHASE 2** : campagnes de mesures dans l'air ambiant d'ATMO Auvergne-Rhône-Alpes – **début 2015 à fin 2016** – Remise du rapport fin 2017.

Commission environnement santé

Etude de Zone du sud grenoblois

– Poursuite des investigations de la phase 2 : **2016**

➤ Assistance à maîtrise d'ouvrage : APORA

COPIL de l'EZSG le 4 juillet 2017 :

- Présentation par BG du cahier des charges des mesures complémentaires dans les sols et végétaux impactés par les retombées atmosphériques, et les gaz du sol. Choix des priorités.

COPIL de l'EZSG le 9 novembre 2017 :

- Présentation des résultats de l'étude ATMO RA 2015 et 2016 (voir diapo suivante)

- Présentation par Artélia de l'avancement de la 1^{ère} campagne d'investigations.

Commission environnement santé

Etude de Zone du Sud Grenoblois

Conclusions de l'étude d'ATMO AURA 2015 :

- Niveaux globalement faibles et en nette baisse par rapport aux mesures historiques, surtout pour les métaux lourds et les aldéhydes
- Cependant valeurs en NO₂ et PM10 élevées sur cette zone (comme sur d'autres).

Compléments de mesures en 2016 : affiner le diagnostic en COV (Composés Organiques Volatils dont plusieurs composés chlorés) :

- 4 campagnes de 2x14 jours – 22 composés mesurés - 2 zones : Echirolles/Le Pont-de-Claix et Jarrie/Champ-sur-Drac

Résultats :

- Les niveaux relevés sont globalement faibles en moyenne et en nette baisse par rapport aux mesures historiques (2006-2007)
- A noter, de nombreux composés recherchés sont au-dessous de la limite de quantification
- Toutefois, certains composés peuvent présenter des niveaux ponctuels plus élevés.

Commission environnement santé

Enjeux et Perspectives

- **Assurer le pilotage de la fiche action 18 dans le cadre du PRSE3**
- **Finaliser la première Lettre d'information Environnement Santé dans l'agglomération grenobloise et préparer la deuxième**
- **Créer la boîte à outils (liens avec le PRSE3)**
- **SEG Pays Roussillonnais : lancement de la phase 3**
- **Etude de Zone du Sud Grenoblois : poursuite de la phase 2 avec une réunion publique à l'automne 2018 et lancement de la phase 3**
- **Autres suggestions ?**

Commission qualité des milieux et biodiversité



Commission qualité des milieux et biodiversité

Enjeux et Perspectives 2018

- Les travaux sur les études de zone ont été transférés en 2017 dans la commission environnement santé (comme vu précédemment).
- Perspectives 2018 : orienter les travaux de la commission sur les zones sensibles et à enjeux de biodiversité. Recours à un stagiaire au SPPPY si possible.
- Autres suggestions ?

Echanges et conclusion

- Synthèse par Monsieur Yannick MATHIEU, Directeur adjoint de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
- Conclusion des co-présidents (Messieurs COLAS ROY et BEFFRE)

Merci pour votre attention